

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE

ÉDUCATION

*Pour une école de la transmission, de l'égalité
des chances, de l'autorité et de la liberté*

ÉDUCATION

La France est une grande nation. Une nation de savants et d'instituteurs, la patrie de Pasteur et des médailles Fields, le pays qui a inventé l'école gratuite, laïque et obligatoire et en a fait le cœur battant de la République.

Cette école existe encore : elle tient, chaque matin, devant la classe, par le dévouement de ses maîtres. Mais nous l'avons laissée s'affaïsser, réforme après réforme, renoncement après renoncement.

La relever sera l'un des chantiers les plus cruciaux du prochain quinquennat.

Car une nation qui ne transmet plus est une nation qui s'efface. Un peuple dont un enfant sur cinq entre au collège sans savoir lire couramment, c'est un peuple à qui l'on vole l'essentiel : la liberté de penser par soi-même, la conscience de ce qu'il est, la force de bâtir son avenir.

Il n'y aura pas de France fière et conquérante sans redressement de son école.

Notre École publique ne garantit plus l'excellence de ses meilleurs éléments ni n'accompagne ses plus fragiles, elle affaiblit la France au moment où l'économie de la connaissance décide de la puissance des nations. Les chiffres sont accablants. Ainsi, des CM2 font, à dictée identique, deux fois plus de fautes que leurs aînés de 1987. La France 7^{ème} économie de la planète n'est que 26^{ème} en mathématiques et 29^{ème} en compréhension de l'écrit.

Notre pays a pourtant des ressources formidables. Nous formons des ingénieurs et des mathématiciens que le monde entier nous envie. Ce sont eux qui fondent des champions, percent dans la recherche et inventent l'avenir, trop souvent ailleurs, parce que nous ne savons plus les retenir. Mais, cette excellence est devenue l'exception : elle se concentre dans quelques établissements et quelques codes postaux, pendant que le niveau de l'ensemble des élèves dégringole, classement PISA après classement PISA.

Nous voulons rétablir l'exigence partout, dans chaque école et pour chaque enfant.

Car cet effondrement n'est pas une fatalité, il est le produit d'un système, et un système, cela se change. Ceux qui ont bâti notre École – Victor Hugo, Jules Ferry, Georges Clemenceau – ont toujours défendu la liberté et le pluralisme, jamais un monopole scolaire.

Notre système, livré peu à peu à la cogestion syndicale et à un égalitarisme de façade, a supplanté l'idéal d'émancipation par le mérite. Ministre après ministre, chacun a constaté son impuissance, faute d'une ligne claire à opposer aux syndicats. À l'impuissance s'est ajoutée l'errance. Sept ministres en quatre ans, un « choc des savoirs » annoncé puis abandonné, la communication pour méthode et le renoncement pour résultat.



Que l'on s'entende bien. Ce qui est daté, ce n'est ni la dictée, ni la note, ni le maître qui transmet, c'est un demi-siècle de pédagogisme, qui a fait du professeur un simple « accompagnateur » et remplacé la transmission par l'« apprendre à apprendre ». En 1989, la loi Jospin a consacré « l'élève au centre » mais elle a mis le savoir à la porte. Plus de 940 000 jeunes adultes, dans notre pays, maîtrisent à peine la lecture et le calcul, autant de destins promis au chômage, à la précarité, parfois à la radicalisation.

Or ceux qui paient cette démission sont les plus fragiles. La France est le pays de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus lourd sur le destin scolaire. L'école ne corrige plus les inégalités, elle les certifie et les renforce. Et il y a urgence. La perte de confiance des familles favorisées en est le signal. Si la part du privé reste stable, autour de 13 à 20 % des élèves selon le niveau, sa composition, elle, a changé : près de sept collégiens du privé sur dix viennent désormais des milieux aisés, quand les familles populaires subissent de plein fouet l'effondrement. Évitement des uns, angoisse des autres, c'est le symbole d'une même faillite, celle de l'École de la réussite pour tous. Nous restaurerons une École de l'excellence, du mérite et de la mobilité. Pour tous.

Depuis plus de dix ans, les politiques portées par les gouvernements successifs ont systématiquement échoué, retardant le redressement de notre pays intrinsèquement lié à la reconstruction d'une École performante. Le défi est pourtant à notre portée. D'autres l'ont relevé. Les pays qui y sont parvenus sont ceux qui ont fait le choix de mettre au cœur de leur modèle la liberté, la proximité et la valorisation du métier de professeur. Il est en effet plus que jamais nécessaire, alors que l'usage de l'intelligence artificielle se développe de manière accélérée, que notre jeunesse acquière de solides connaissances pour pouvoir en faire une utilisation raisonnée et critique.

Dans ce contexte, le savoir qui légitime l'autorité du professeur dans sa classe ne doit plus être déconsidéré et le métier de professeur doit retrouver tout son sens.

Qu'on ne s'y trompe pas. **Nous n'appelons pas au retour de l'école d'hier, celle de nos parents et de nos grands-parents.** Revenir aux fondamentaux, lire, écrire, compter, penser, ce n'est pas regarder en arrière, c'est se donner les moyens de bâtir l'avenir. D'autres l'ont relevé avant nous, en misant sur trois leviers, la liberté, la proximité et la valorisation du professeur.

Car dans le siècle de l'intelligence artificielle, l'emportera la nation qui formera les esprits les plus solides et les plus cultivés. L'IA ne rend pas le savoir inutile, elle le rend vital, et c'est ce savoir qui fonde l'autorité du maître.

La souveraineté scientifique ne commence pas dans les laboratoires : elle commence dans les classes, lorsque les élèves apprennent à lire, calculer, raisonner, démontrer et distinguer une affirmation d'une preuve étayée. L'école primaire, le collège, le lycée, l'université, les laboratoires et l'industrie forment une même chaîne de production et de transmission des savoirs.

Souvenons-nous de l'enfant d'Alger. Un père tombé en 1914, une mère analphabète, rien qui ne le destinât à rien, sauf un instituteur de la République, Monsieur Germain. Au soir de la réception de son prix Nobel, cet enfant, Albert Camus, écrivit à son maître que sans cette main tendue « rien de tout cela ne serait arrivé ». Cet enfant existe encore, dans un bourg ou dans une cité, aussi brillant, aussi modeste, et il s'interdit de rêver parce que personne ne lui a dit qu'il le pouvait. Il y a des Monsieur Germain dans toutes les classes de France, mais le système leur lie les mains. C'est à eux que notre projet s'adresse.

Il se fonde sur les principes républicains de liberté, de responsabilité et d'excellence qui ont façonné notre système éducatif. Il prend en compte les mutations de notre société. Il repose sur un triptyque : liberté, sérénité, sécurité. Il n'est nullement le regret d'une école perdue, mais le projet d'une école qui, fidèle à ses fondements, choisit la « nation apprenante » contre la « déséducation ambiante ».



Nous n'appelons pas au retour de l'école d'hier, celle de nos parents et de nos grands-parents. Revenir aux fondamentaux, lire, écrire, compter, penser, ce n'est pas regarder en arrière, c'est se donner les moyens de bâtir l'avenir. D'autres l'ont relevé avant nous, en misant sur trois leviers, la liberté, la proximité et la valorisation du professeur.

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE



IR Sommaire

Nos propositions pour la France

INTRODUCTION	Page 02
SOMMAIRE	Page 06
DIX MESURES POUR L'ÉCOLE !	Page 07
PREMIÈRE PRIORITÉ – LES PROFESSEURS D'ABORD	Page 07
Proposition 1 – Instaurer une véritable gestion des ressources humaines et revaloriser nettement le salaire de nos professeurs	Page 09
Proposition 2 – Reconstruire la formation et le recrutement des maîtres	Page 11
DEUXIÈME PRIORITÉ – REBÂTIR L'ÉCOLE SUR LA TRANSMISSION	Page 13
Proposition 3 – Concentrer le primaire et le collège sur les savoirs fondamentaux, tourner la page du collège unique	Page 14
Proposition 4 – Refaire un lycée de l'excellence	Page 17
Proposition 5 – Mettre l'intelligence artificielle au service des professeurs et conquérir notre souveraineté numérique éducative	Page 19
TROISIÈME PRIORITÉ – DÉCIDER PLUS PRES DES ÉLÈVES	Page 21
Proposition 6 – Libérer les établissements et rendre aux familles la liberté de choisir	Page 22
Proposition 7 – Évaluer et certifier chaque établissement, décentraliser et déconcentrer le système éducatif	Page 24
QUATRIÈME PRIORITÉ – RESTAURER LE MÉRITE ET L'EXIGENCE	Page 25
Proposition 8 – Rétablir l'évaluation qui dit la vérité et la sélection au mérite	Page 26
Proposition 9 – Refonder l'éducation prioritaire et passer de l'inclusion affichée à l'inclusion réelle	Page 28
CINQUIÈME PRIORITÉ – SANCTUARISER L'ÉCOLE	Page 30
Proposition 10 – Refaire de l'école un sanctuaire : restaurer l'autorité et faire respecter la laïcité, sans rien céder	Page 31
CONCLUSION	Page 35

DIX MESURES POUR *L'ÉCOLE*

Nous engagerons une transformation profonde de l'école

1. Mieux payer les professeurs : la fiche de paie, pas les promesses en l'air.

135 euros nets de plus par mois en début de carrière, jusqu'à 300 euros en milieu, sur le traitement des professeurs, pas les primes. Financé au dernier euro, sans impôt nouveau : cela se verra dès la première paie.

2. Refaire du professorat un métier de passion que l'on choisit.

Une École Normale du Professorat par académie : concours après la licence, métier appris devant les élèves, affectation près de chez soi. Et la porte grande ouverte aux ingénieurs et aux artisans qui veulent transmettre.

3. Rendre aux enfants le temps d'apprendre à lire, écrire, compter.

Les heures dispersées dans les « éducations à » reviendront au français, au calcul et à l'anglais. À la fin du primaire, chaque enfant saura lire. Chaque enfant.

4. Un collège où chacun avance, où personne n'est laissé au bord.

Un examen d'entrée en sixième, des groupes selon le niveau dont on change dès que l'on progresse. Le collège unique promettait l'égalité ; il a produit le décrochage. Nous tournons la page.

5. Des notes qui disent la vérité et qui aident parents et élèves à s'y retrouver.

La note chiffrée rétablie, un brevet qui oriente, le dernier mot aux professeurs. À chaque difficulté détectée, une remise à niveau, pas un passage automatique.

6. Reprendre en main le temps scolaire.

Des vacances ramenées à la moyenne européenne, plus d'heures pour les fondamentaux, et les diplômes remis chaque année le 14 juillet.

7. Mille écoles libres dans l'école publique.

On n'a jamais essayé la liberté ; nous allons le faire. 1 000 Établissements publics innovants d'ici 2032, l'autonomie pour tous les autres, la liberté de choisir rendue aux familles, la règle des 80-20 supprimée.

8. L'intelligence artificielle au service du maître, jamais à sa place.

Jusqu'à treize heures par semaine rendues aux professeurs. Zéro écran au primaire, pas d'IA avant le lycée : penser d'abord, commander la machine ensuite.

9. Faire de la voie professionnelle une fierté.

Confiée aux régions et aux entreprises, avec l'apprentissage dès quatorze ans. Le gamin qui rêve d'être pâtissier a une vocation : nous l'aiderons au lieu de le freiner.

10. Une école où l'on dépose son enfant l'esprit tranquille.

Le harceleur part, jamais le harcelé ; des établissements disciplinaires pour les multirécidivistes ; le professeur protégé, la laïcité sans accommodement, le téléphone à la porte. Et aucun adulte au contact d'un enfant sans avoir été contrôlé.

PREMIÈRE PRIORITÉ

LES PROFESSEURS D'ABORD

MIEUX CONSIDÉRÉS, MIEUX RECRUTÉS, MIEUX FORMÉS ET MIEUX PAYÉS

Tout commence par eux. Aucune réforme ne tiendra sans des professeurs considérés à la hauteur de ce qu'ils apportent à la Nation. Or le métier traverse une crise des vocations sans précédent : en 2024, près de 4 000 postes sont restés vacants aux concours, les démissions se comptent désormais par dizaines de milliers, et seuls 7 % des professeurs déclarent se sentir reconnus par la société. **Nous avons fait du plus beau métier du monde un métier que l'on déconseille à ses propres enfants.**

Le coupable n'est pas le professeur : c'est ce système, dont il est le premier otage. Otage d'un égalitarisme de façade, d'une bureaucratie qui a confisqué sa liberté, d'une idéologie qui a fait de son autorité un problème et de son exigence une violence symbolique infligée aux élèves.

Une gestion aveugle, commandée par le seul barème et la seule ancienneté, envoie les enseignants les moins aguerris – et les moins payés – dans les classes les plus difficiles. Faute d'attractivité, le ministère recrute aujourd'hui dans l'urgence des contractuels bombardés professeurs en quarante-huit heures.

C'est indigne d'eux et injuste pour les enfants. Nous ne redresserons pas l'école sans ses maîtres, nous la redresserons avec eux.

Notre ambition est que le métier de professeur redevienne un métier choisi, et dont on est fier. Cela suppose de tout reprendre : la formation, le recrutement, la rémunération et la carrière.



01

Instaurer une véritable gestion des ressources humaines et revaloriser nettement le salaire de nos professeurs

Nous ferons naître une véritable gestion des ressources humaines dans l'Éducation nationale

Nous passerons d'une gestion des postes à une gestion des personnes. La qualité de notre école dépend d'abord de sa capacité à attirer, à accompagner, à faire évoluer et à retenir ceux qui la servent. Nous ne considérerons plus le professeur comme exerçant un seul métier, à l'identique, pendant quarante ans, mais comme un professionnel dont les missions s'enrichissent tout au long de sa carrière, sans qu'il ne cesse jamais d'enseigner. Le contexte démographique et budgétaire ne rend pas seulement cette évolution possible, il la rend nécessaire.

La politique des ressources humaines du ministère reposera sur un équilibre clair ; l'État gardera la main sur le cadre général, le statut, les garanties et l'équité, mais laissera enfin aux académies et aux établissements la liberté d'adapter leurs réponses à la réalité du terrain.

En reliant la démographie, les recrutements et les carrières, nous anticiperons les besoins de chaque discipline et accompagnerons les secondes parties de carrière, pour sortir de la gestion de crise permanente, faite de pénuries et de recrutements dans l'urgence, et entrer dans une logique de prévisibilité.

- ▶ À chaque échelon, le rôle changera. Les rectorats cesseront de traiter des dossiers pour accompagner des personnes, en connaissant les profils et les aspirations de chacun et en mettant les compétences en face des besoins.
- ▶ Et chaque établissement offrira à ses professeurs de vraies perspectives, en reconnaissant ceux qui s'engagent davantage, dans la coordination, le tutorat ou la formation de leurs pairs, et en facilitant les évolutions d'une discipline, d'un niveau ou d'un métier à l'autre.

Le barème et l'ancienneté ne commanderont plus tout. Des contrats de mission, mieux rémunérés et d'une durée de cinq ans renouvelables, permettront d'affecter les professeurs selon leurs aptitudes, sur des postes à profil et dans les territoires à besoins éducatifs particuliers, comme sur les missions de coordination, de tutorat ou de formation des pairs. Ces missions compteront dans la carrière, et à leur terme le professeur choisira son affectation ou renouvellera son engagement.

Les primes, elles aussi, seront revues. Nous rémunérerons les missions réellement assurées et engagerons une revue complète des missions, pour alléger le poids de l'administration administrante et réorienter ces moyens vers le salaire.

Là où une discipline est rare ou un poste difficile à pourvoir, une indemnité spécifique viendra attirer et retenir les professeurs. Rien de tout cela ne tiendra sans un encadrement formé et présent, et sans une culture du dialogue et de la confiance entre les professeurs et leur hiérarchie.

Nous revaloriserons substantiellement le salaire de nos professeurs et mettrons fin à une paupérisation devenue scandaleuse

Aucune gestion, si habile soit-elle, ne remplacera un salaire juste. Considérer les professeurs à leur juste valeur, c'est leur assurer une rémunération digne du rôle essentiel qu'ils remplissent. Leur rémunération accuse un retard de 15 à 20 % sur la moyenne européenne, et les revalorisations récentes ont porté sur des primes conditionnées, jamais sur le traitement lui-même.

Nous concentrerons l'effort là où il est le plus décisif, sur le début et sur le cœur de la carrière, là où le décrochage est le plus criant.

Nous alignerons ainsi intégralement le début de carrière sur la moyenne européenne, soit 135 euros nets de plus chaque mois, et nous comblerons au moins la moitié de l'écart au cœur de la carrière, soit environ 300 euros nets supplémentaires par mois.

Une revalorisation nette et lisible sur la fiche de paie, pas un énième « Pacte » de primes conditionnées. Elle s'accompagnera d'une présence accrue dans l'établissement, pour mieux accompagner les élèves tout au long de leur scolarité.

La décrue démographique permettra de financer cette politique. Notre pays comptera en effet 1,7 million d'élèves de moins dans dix ans. Ce recul, qui n'a rien d'une bonne nouvelle pour la Nation, permettra néanmoins à taux d'encadrement constant de libérer plus de 3 milliards d'euros par an en fin de quinquennat, pour financer intégralement cette revalorisation sans un euro d'impôt nouveau.

La gauche y verra l'occasion de recruter toujours plus. Nous posons une autre question. Être toujours plus nombreux et toujours aussi mal payés, est-ce vraiment cela, la solution ?

Non. Nous en prenons l'engagement devant les professeurs de France : jusqu'au dernier euro, ces moyens iront à leurs rémunérations et leur condition de travail, pas un centime d'économie sur l'école.



Consulter notre document de travail
Revalorisation des professeurs

02

Reconstruire la formation et le recrutement des maîtres

Le concours sera régionalisé et nous reconstruirons la formation initiale autour d'une École Normale du Professorat par académie.

Les concours resteront la principale voie d'accès au métier, parce qu'ils demeurent la voie la plus équitable et la plus efficace de recrutement de professeurs qualifiés, maîtres d'un savoir approfondi. Mais nous les régionaliserons. À l'exception de l'agrégation, qui restera nationale, ils seront désormais organisés après la licence, dans le cadre de chaque académie. Ainsi nous formerons les maîtres là où ils enseigneront, **au plus près des besoins de chaque territoire**, et le jeune professeur ne sera plus arraché à sa région dès sa première affectation, dans la continuité entre son académie de formation et ses premières années devant les élèves. **Car dans chaque académie naîtra une École Normale du Professorat.** Placée sous la tutelle du ministère et l'autorité du recteur, elle aura le statut d'université des métiers de l'enseignement, délivrera ses propres licences et masters et pourra conventionner avec les universités. Nous l'assumons : la formation des maîtres sortira du giron de l'université, qui a failli dans cette mission, pour être rendue à l'Éducation nationale.

La formation s'y déploiera sur cinq ans, deux années pour les élèves-professeurs, puis trois années de formation continuée pour les néo-titulaires, car ce métier ne s'apprend pas hors-sol, mais sur le terrain, où chaque débutant sera guidé par un professeur plus expérimenté.

La formation distinguera les deux métiers qu'elle prépare :

- ▶ **Les futurs professeurs des écoles** suivront des licences centrées sur les disciplines fondamentales du primaire, mathématiques et sciences comprises, trop souvent délaissées, et s'y approprieront les méthodes de transmission les plus efficaces, en dehors de tout dogmatisme.
- ▶ **En mathématiques**, cette formation devra dépasser la maîtrise opératoire des calculs enseignés aux élèves, en permettant aux futurs professeurs des écoles de comprendre les fondements théoriques des notions qu'ils transmettent : éléments de logique, construction rigoureuse du nombre, et fondements des structures algébriques.
- ▶ **Les futurs professeurs du second degré**, eux, acquerront d'abord à l'université la maîtrise approfondie de leur discipline, puis apprendront l'art de transmettre à l'École Normale du Professorat. Les uns comme les autres y poursuivront leur formation jusqu'au master.

Une seconde voie pour les talents venus du privé sera ouverte

Le concours ne sera plus l'unique porte d'entrée. Dans une société où l'on mène deux, trois carrières ou davantage, l'école aurait tort de se priver de ceux qui ont une expérience à transmettre, ces ingénieurs, ces cadres, ces artisans, en activité ou en retraite, qui veulent mettre leur savoir au service de la jeunesse.

Diversifier les profils, c'est aussi répondre à la pénurie dans certaines disciplines et combler l'écart entre des formations parfois trop théoriques et les compétences attendues, en particulier dans nos lycées professionnels et technologiques.

Cette seconde voie reposera sur un recrutement académique, sur dossier, entretien et mise en situation pédagogique, jugé sur quatre critères :

- L'expertise du métier ;
- La capacité à transmettre ;
- La motivation ;
- L'aptitude à s'adapter aux élèves.

Les lauréats suivront, à l'École Normale du Professorat, un cycle de formation pratique d'un an, rémunéré et pour partie en établissement, sous le tutorat d'un professeur formateur.

Ils bénéficieront d'un statut contractuel de droit public de cinq ans, renouvelable et mieux rémunéré, en contrepartie d'obligations de service plus importantes.

Nous rendrons la formation continue obligatoire

Parce qu'on n'enseigne toujours mieux si l'on continue soi-même d'apprendre, la formation continue deviendra obligatoire dans le second degré, et nettement renforcée. Nos professeurs n'y consacrent aujourd'hui que trois jours et demi par an, contre huit en moyenne dans l'OCDE.

Nous porterons ce socle à cinq jours au minimum, organisés hors du temps de classe, pour ne jamais sacrifier une heure de cours à la formation des maîtres.

Ce dispositif s'appuiera sur de véritables formateurs disciplinaires, identifiés pour leur expertise, et leur expérience de l'enseignement. Dans les matières fondamentales, les professeurs agrégés en exercice, les enseignants chevronnés, les inspecteurs, et les didacticiens, devront être associés à la production, à l'expérimentation, à la validation pour diffusion, des ressources de formation.

Concernant les recherches portant sur l'enseignement des disciplines, notamment en didactique, l'expérience effective de la classe, ainsi que l'expertise attestée dans la discipline, devront être mieux reconnues, surtout dans les parcours universitaires conduisant à l'encadrement doctoral, ceci afin de pérenniser des préconisations officielles ancrées dans la réalité du métier.

DEUXIÈME PRIORITÉ

REBÂTIR L'ÉCOLE SUR LA TRANSMISSION

***LIRE, ÉCRIRE, COMPTER ET FORMER DES ESPRITS QUE L'IA
NE REMPLACERA PAS***

Beaucoup, dans une vie, se joue d'abord là, dans la capacité à lire une phrase, à écrire la sienne, à compter juste. Car c'est là que prend corps la capacité, plus tard, à penser, à chercher, à interroger et à critiquer. C'est pourquoi nous assignons à l'école un objectif impérieux : que 100 % des élèves entrent en sixième en sachant lire, écrire et compter. Aucune autre ambition n'a de sens si celle-là n'est pas tenue.

Un élève n'est pas un « apprenant » que l'on occupe, c'est un être en devenir que l'on élève, par l'acquisition des savoirs, par la réflexion, par l'étonnement et la curiosité.

Et le professeur n'est pas un animateur mais un passeur de savoir. Nous remettons donc le savoir au centre de tout, et nous rendrons à la pédagogie son seul rôle légitime, servir la transmission, et non s'y substituer.

De la maternelle au baccalauréat, nous rebâtirons cette école étage par étage. Le primaire d'abord, parce que c'est là que tout se décide. Le collège ensuite, en finissant avec l'uniformité qui freine les meilleurs et abandonne les autres. Le lycée enfin, général comme professionnel, rendu à l'excellence.

Et puisque l'intelligence artificielle est déjà entrée dans la vie de nos enfants, nous la mettrons au service du maître, jamais à sa place, pour qu'ils demeurent ceux qui pensent et interrogent.



03

Concentrer le primaire et le collège sur les savoirs fondamentaux, tourner la page du collège unique

Les savoirs fondamentaux redeviendront la mission première de l'école

L'apprentissage des savoirs redeviendra la vocation première de l'école primaire, car ce qui n'est pas acquis à sept ans se paie à quinze, et souvent toute une vie.

Nous l'assumons, l'école du XXI^e siècle doit renouer avec le savoir, avec le calcul et avec la morale, non par nostalgie, mais pour armer chaque enfant à une vie libre.

Les programmes du primaire seront recentrés sur le lire, écrire, compter, et sur l'histoire et la géographie de la France. Nous mettrons fin, dans le temps scolaire, à la dispersion des « éducations à » ceci ou cela qui ont peu à peu grignoté les heures d'apprentissage : ce temps sera rendu au français, au calcul et à l'anglais. La plus grande part des temps de classe leur sera consacrée et les méthodes d'enseignement dont l'efficacité est explicitement prouvée seront retenues.

Au collège, le temps réservé aux disciplines fondamentales sera augmenté. **Le savoir, et lui seul, redeviendra la colonne vertébrale de l'école**, des fondamentaux jusqu'aux sciences et aux humanités.

Les mathématiques, par exemple, montrent que l'intelligence se construit par paliers.

L'enfant commence par donner sens au nombre, au calcul et aux opérations ; puis, au collège, il entre progressivement dans la pensée formelle, avec l'algèbre, les relations, les fonctions et les premières modélisations. Au lycée, l'élève accède à des objets plus abstraits encore, comme les probabilités, les vecteurs, le calcul différentiel, et l'intégration.

Un savoir qui reste muet ne sert à rien, la pédagogie fera toute sa place à l'expression orale et au travail en équipe, cette force du modèle anglo-saxon qui nous fait défaut.

L'anglais ne sera plus le privilège de quelques-uns. Nous en ferons une priorité nationale, du primaire au lycée, parce que nous ne voulons pas d'une jeunesse qui regarde le monde de loin, mais qui part à sa conquête : les mieux nés ont leurs séjours linguistiques, les autres n'ont que l'école.

Parce que la lecture recule si fortement chez les jeunes, les professeurs des écoles et des collèges lui consacreront quinze minutes chaque jour, à hauteur de chaque âge.

Créer une Classe Culture et une réserve nationale des sciences

L'école ne transmet pas seule : nous l'ouvrirons davantage à ceux qui, dans la Nation, ont un savoir ou une passion à transmettre.

Une « Classe Culture », pilotée par les professeurs et dotée d'un budget propre, sera créée dans chaque école et chaque établissement. Par des sorties, des ateliers et des rencontres avec les artistes, elle offrira à chaque enfant, dès le plus jeune âge, cet accès aux œuvres et aux lieux de culture que les familles aisées transmettent déjà et dont nous ne priverons plus personne.

Les vocations scientifiques ne naissent pas que dans les manuels, elles naissent aussi de rencontres et doivent être accompagnées. **Nous créerons, sur le modèle de la réserve opérationnelle de nos armées, une Réserve nationale des sciences.** Dans chaque académie, elle rassemblera des ingénieurs, des chercheurs, des techniciens ou encore des médecins volontaires, en activité ou à la retraite, qui interviendront dans les classes sous l'autorité du professeur : projets scientifiques menés dans la durée, expériences, visites de laboratoires et d'entreprises, témoignages de parcours, soutien scolaire aux élèves.

Leur mission ne sera pas d'occuper les enfants, mais d'allumer des vocations et de sensibiliser à l'intérêt de la science : montrer que la science est vivante, transmettre le goût de la preuve et de la démarche scientifique, dire à l'enfant d'un bourg ou d'une cité que ces métiers peuvent aussi être les siens.

Cette réserve, d'abord scientifique, **pourra s'ouvrir progressivement à d'autres disciplines** comme le français, l'histoire, les arts et les métiers d'excellence.

Nous en finirons avec le collège unique, pour un collège des parcours personnalisés

Il sera mis fin au collège unique, devenu au fil des décennies un collège uniforme. Tous les enfants peuvent apprendre et réussir, mais aucun ne le fait au même rythme ni de la même manière, et l'uniformité n'est pas l'égalité. L'expérience le prouve, on ne fait pas progresser tous les élèves dans des classes trop hétérogènes.

Au nom de l'égalitarisme, on a pourtant imposé à tous le même moule, et, plus grave encore, une égalité de façade des résultats, obtenue au prix du nivellement par le bas. Sommés d'effacer des écarts qu'on leur interdisait même de nommer, les professeurs ont dû rabaisser leurs exigences, dans leurs cours comme dans leurs évaluations. Voilà la grande imposture : prétendre servir l'égalité en sacrifiant les meilleurs, sans jamais sauver les plus fragiles.

Pour rendre à chacun toutes ses chances, **un examen d'entrée en sixième déterminera l'affectation du nouveau collégien dans des groupes de niveau**, où il pourra acquérir vraiment, consolider ou approfondir les connaissances attendues à la fin du primaire. Ces groupes **seront revus régulièrement, dans une fluidité permanente**, pour que nul n'y soit jamais enfermé. Ainsi le collège uniforme deviendra un collège des **parcours personnalisés**, qui lutte enfin contre le décrochage sans pénaliser les meilleurs.

Nous réduisons la rupture, souvent brutale, entre l'école et le collège.

Plusieurs écoles seront regroupées autour de leur collège pour former une « école du socle », bâtie avec les collectivités locales autour d'un projet éducatif commun, qui fera collaborer les professeurs, mettra les locaux en partage et associera le tissu associatif.

L'élève y sera alors accompagné sans rupture, de la maternelle à la fin de l'adolescence, dans les savoirs fondamentaux comme dans ceux dont il a besoin pour s'insérer dans la société.

Nous reprendrons le contrôle du temps scolaire

Les rythmes scolaires du collège seront repensés. Les établissements qui le souhaitent pourront réorganiser la journée en ramenant les cours d'une heure à cinquante minutes, libérant ainsi chaque jour du temps pour des ateliers encadrés par les professeurs, soutien dans les matières fondamentales, devoirs encadrés, projets artistiques, culturels et sportifs, découverte des métiers et de l'orientation, travaux interdisciplinaires et éducation à la citoyenneté.

PLAGE HORAIRE	ACTIVITÉ	TYPE
8h00-8h50	Séance de cours	Cours disciplinaire
8h55-9h45	Séance de cours	Cours disciplinaire
9h50-10h30	Séance de cours	Cours disciplinaire
10h30-10h45	Récréation	Pause
10h45-11h35	Séance de cours	Cours disciplinaire
11h40-12h30	Séance de cours	Cours disciplinaire
12h30-13h45	Pause méridienne	Pause
13h45-14h35	Séance de cours	Cours disciplinaire
14h35-15h25	Séance de cours	Cours disciplinaire
15h30-16h45	Ateliers disciplinaires	Activités éducatives

Cette réorganisation profitera à tous. Les élèves y gagneront une concentration mieux assurée et un suivi plus attentif de leurs progrès. Les professeurs y diversifieront leurs pratiques et retrouveront du temps pour un accompagnement plus individualisé. Et les établissements disposeront de plages nouvelles pour déployer leurs propres projets pédagogiques.

Nous donnerons aussi plus de temps aux apprentissages. Nos vacances scolaires, parmi les plus longues d'Europe, seront ramenées de seize à quatorze semaines, à la moyenne des pays européens.

Et parce qu'un savoir transmis est un héritage national, l'examen du baccalauréat sera décalé d'une semaine, afin que le brevet et le baccalauréat soient remis chaque année le 14 juillet, inscrivant la réussite de nos enfants dans la fierté de la République.

04

Refaire un lycée de l'excellence

L'excellence sera au cœur de la rénovation de nos lycées

Les mathématiques, d'abord, y retrouveront la place qu'une nation d'ingénieurs n'aurait jamais dû leur retirer. Dès la seconde, deux niveaux seront proposés, le niveau actuel et un niveau renforcé, avec la possibilité de passer de l'un à l'autre en cours d'année. La spécialité mathématique sera ensuite réservée à ceux qui auront suivi le parcours renforcé. Pour tous les autres, un tronc commun de deux heures par semaine, en première, remplacera l'actuel cours de mathématiques spécifiques et garantira un socle solide. Et le programme de la spécialité, de la première à la terminale, sera relevé à horaire constant.

Cette relance de l'exigence mathématique supposera de s'appuyer sur les professeurs dont l'expertise disciplinaire est la plus fortement attestée. Les agrégés devront retrouver un rôle naturel de liaison entre le lycée, les classes préparatoires, l'université et la formation des enseignants.

Leur présence dans les enseignements les plus exigeants, dans les interrogations orales, dans les jurys, dans la production de ressources et dans la formation disciplinaire contribuera à reconstituer un continuum solide entre Bac -3 et Bac +3. Cette responsabilité particulière s'exercera en complémentarité avec l'ensemble des professeurs du second degré, dont le recrutement au lycée par concours national spécifique, ainsi qu'un parcours de certification exigeant, garantit lui aussi l'unité des exigences de la République.

Un enseignement de l'économie sera proposé dès la seconde, pour que chaque élève comprenne l'entreprise, le rôle des entrepreneurs et des investisseurs, les grands mécanismes économiques, et devienne ainsi un citoyen majeur et un acteur économique responsable.

Et la voie d'excellence des classes préparatoires et des concours aux grandes écoles sera réhabilitée, débarrassée des critères non académiques qui ont brouillé le recrutement, avec des internats développés dans les lycées qui les abritent, pour les ouvrir aux meilleurs bacheliers des territoires les plus éloignés des grands centres.

Les grandes écoles scientifiques devront retrouver pleinement leur vocation première : former les ingénieurs, chercheurs, concepteurs et responsables scientifiques dont dépend la souveraineté technologique du pays.

Les compétences de gestion ou de pilotage y ont toute leur place, mais elles ne doivent pas progressivement supplanter l'exigence scientifique qui justifie la sélection nationale de ces formations.

Faire de la voie professionnelle une voie d'excellence

Nous ferons de la voie professionnelle une voie d'excellence, et non plus la voie par défaut de ceux qu'on n'a pas su orienter. Car un pays qui méprise ses métiers techniques se condamne, et il n'y a pas de grande nation industrielle sans grands lycées professionnels.

L'excellence doit être visée dans toutes les disciplines, qu'elles soient académiques, techniques ou manuelles. Il n'y a pas de voies de garage, il n'y a que des talents que notre système n'a pas su révéler.

Pour cela, les lycées professionnels seront confiés aux Régions, qui connaissent l'emploi et les entreprises de leur territoire, et rapprochés des centres de formation des apprentis jusqu'à leur fusion. L'apprentissage sera ouvert dès la classe de quatrième, à quatorze ans, des passerelles seront créées entre les voies générale, technologique, professionnelle et l'apprentissage, et nous viserons 100 % d'alternance, jusqu'à ce qu'aucun diplôme professionnel ne puisse plus s'obtenir sans passage par le travail réel.

La voie professionnelle, ce sont près de 650 000 élèves et plus de 60 000 professeurs : ce sera l'un des plus grands mouvements de décentralisation jamais conduits.

Les référentiels professionnels, trop théoriques et souvent obsolètes, seront réécrits avec les branches, pour faire toute leur place aux savoirs pratiques et aux compétences comportementales attendues en entreprise.

Des cadres d'entreprise viendront enseigner, et l'accueil des élèves en entreprise sera renforcé par un travail de fond avec les fédérations professionnelles.



05

Mettre l'intelligence artificielle au service des professeurs et conquérir notre souveraineté numérique éducative

Mettre l'intelligence artificielle au service des professeurs

L'intelligence artificielle est une révolution de l'accès au savoir, et l'école doit s'en emparer, non la subir. Nos collégiens et nos lycéens sont déjà nombreux à l'utiliser, chaque soir. Nous ne laisserons donc d'autres puissances s'en emparer seules, ni notre école regarder ailleurs. **Sa première place est au service du maître.**

En permettant, par exemple, de préparer en quelques minutes trois niveaux d'exercices pour une même classe, suivre chaque élève sans dédoubler les heures, corriger plus vite pour enseigner davantage : en allégeant de 20 à 40 % les tâches administratives et pédagogiques, l'IA peut rendre au professeur jusqu'à treize heures par semaine, qu'il consacrerait à ses élèves.

Pour les élèves, utilisée à bon escient et selon leur âge, elle permet des contenus personnalisés et un enseignement différencié au sein d'une même classe, le rattrapage pour les uns, l'approfondissement pour les autres. L'IA ne remplacera jamais le maître, mais elle peut faire de lui, pour chaque enfant, un professeur plus disponible.

En maîtriser l'usage et protéger nos élèves

Cette puissance, nous l'encadrerons strictement. Le temps passé devant les écrans sera limité, et nos élèves n'auront aucune exposition directe à l'intelligence artificielle avant le lycée, pour que rien ne vienne concurrencer, dans les jeunes années, l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Car le défi, pour l'élève, n'est pas d'apprendre à écrire un prompt, mais d'apprendre à interroger la machine, à la critiquer, à se repérer dans un accès désormais infini à la connaissance. Nous nous inspirerons en cela de l'exemple de Singapour, premier système éducatif du monde : apprendre ce qu'est l'IA, apprendre à s'en servir, apprendre avec elle, et apprendre au-delà d'elle.

L'intelligence artificielle ne dispense pas l'élève de savoir ; elle rend au contraire le savoir plus nécessaire. Pour interroger une réponse, repérer une erreur, choisir une méthode ou comprendre les limites d'un outil, il faut disposer de connaissances déjà structurées. À quoi servirait une solution mathématique rédigée par IA si l'élève ne parvient pas à l'interpréter ? L'école devra donc former des élèves capables non seulement d'utiliser l'IA, mais de la juger. Quant aux contenus numériques et aux manuels, ils devront se conformer strictement aux programmes nationaux, et un cahier des charges rigoureux sera imposé aux éditeurs, pour qu'aucun entrisme, ni mercantile ni idéologique, ne s'invite dans ce que lisent nos enfants.

Conquérir notre souveraineté numérique éducative

Le numérique éducatif engage notre souveraineté : nous ne laisserons pas l'école de la République dépendre des plateformes des géants étrangers.

Pour accompagner ces mutations, des parcours numériques seront organisés tout au long de la scolarité et adaptés cycle par cycle à la maturité des élèves. Un plan national « Numérique éducatif » comblera les disparités d'accès et d'usage pour garantir à chaque élève les bases communes indispensables à leur réussite scolaire et à leur insertion sociale et professionnelle.

Avec les collectivités et nos entreprises, et selon l'âge des élèves, nous équiperons les établissements, formerons les maîtres, ferons entrer le numérique dans les programmes et développerons des ressources françaises, en comblant partout les écarts d'accès.

L'État ne décrètera pas une solution unique depuis Paris. Par la commande publique, il confortera une filière française et exigera de ses fournisseurs qu'ils forment et accompagnent les équipes ; aux établissements, ensuite, de choisir les outils qui servent le mieux leurs élèves.

Encore faut-il former nos professeurs. Quand, dans le monde, un enseignant sur trois se sert déjà de l'IA, moins d'un sur cinq le fait en France, et presque aucun n'y a été formé. Nous y remédierons.

Car c'est notre ambition même qui se joue là. Quand l'Italie engage chaque année 10 à 12 milliards d'euros dans son « École 4.0 », la France n'en consacre que 150 millions, et l'Allemagne 550.

Cette indigence n'est plus tenable pour bâtir l'école qui prépare l'avenir.

“ L'intelligence artificielle ne dispense pas l'élève de savoir, elle rend au contraire le savoir plus nécessaire ! ”

TROISIÈME PRIORITÉ

DÉCIDER PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

L'ÉTAT FIXE LE CADRE NATIONAL, LE TERRAIN DÉCIDE DU CHEMIN

Nous voulons rendre l'école à ceux qui la font. La France est l'un des pays les plus centralisés du monde développé, où moins de 10 % des décisions se prennent dans l'établissement, contre 63 % en moyenne dans l'OCDE. Depuis des décennies, nos réformes s'enlisent dans ce système vertical, et une bureaucratie tatillonne étouffe les initiatives et décourage les meilleures volontés. Là où tout se fait, devant les élèves, presque rien ne se décide.

Nous inverserons cette logique. **Tout ce qui peut être décidé près de l'élève le sera, par ceux qui le connaissent.** L'État, lui, ne lâchera rien de ce qui fait la République une et indivisible : les savoirs communs à tous les enfants de France, les examens et l'exigence nationale. À lui le cap, au terrain le chemin.



06

Libérer les établissements et rendre aux familles la liberté de choisir

Donner une autonomie réelle aux établissements

Un grand vent de liberté soufflera sur les établissements. L'essentiel des décisions se prendra au plus près des professeurs, des élèves et des familles. Fini la prolifération des circulaires, l'administration centrale sera recentrée sur ses missions stratégiques. Les programmes ne fixeront plus que de grandes orientations, que chaque établissement pourra adapter à ses élèves et à son territoire, et le Conseil supérieur des programmes sera supprimé.

Sous la direction des chefs d'établissement, les équipes pédagogiques décideront elles-mêmes, dans le cadre de leur projet d'école, de l'organisation des cycles, des groupes, du soutien et des ateliers, en lien avec leur collectivité. Car la liberté et la responsabilité ont réussi partout où on les a essayées, et l'uniformité bureaucratique, jamais. Là où tout était dicté d'en haut, ce sont désormais ceux qui connaissent les élèves qui choisiront le mieux pour eux.

Pour accéder à cette autonomie, **les écoles primaires seront progressivement érigées en établissements de plein exercice**, et nous créerons enfin un statut de directeur d'école, à l'image des chefs d'établissement, doté d'une autorité réelle sur son équipe et de l'évaluation de ses professeurs.

Créer des Établissements publics innovants dotés d'une autonomie totale

Nous lancerons les Établissements publics innovants, véritables poches d'innovation du système éducatif et nous en fixons l'ambition : 1 000 Établissements publics innovants d'ici 2032 – écoles, collèges et lycées, partout, dans les villes, les campagnes, les quartiers et les territoires en difficulté. La liberté ne sera plus une expérimentation tolérée par le système, elle stimulera et inspirera.

Ces établissements seront créés par contrat de cinq ans négocié avec l'autorité académique et la collectivité de tutelle. Autorisés à déroger aux programmes, ils définiront leurs méthodes et objectifs pédagogiques. Sous réserve du respect du cadrage national allégé des programmes et des adaptations négociées par contrat, de l'enveloppe budgétaire et des moyens contractualisés avec l'académie, **les EPI auront totale liberté dans le recrutement des professeurs et des élèves, l'organisation des cycles et la mise en œuvre des enseignements et des activités éducatives.**

Objectifs, organisation et moyens seront inscrits dans un projet pédagogique d'établissement à la mise en œuvre duquel s'engageront la direction, les professeurs et l'ensemble du personnel.

Les familles volontaires pour inscrire un élève dans un EPI seront informées des objectifs du projet, des choix et méthodes pédagogiques retenus, des modalités d'organisation de la scolarité et s'engageront par contrat, après admission de l'élève, à les respecter.

L'évaluation de l'EPI aura lieu tous les 3 ans. **Elle tranchera, le statut sera maintenu s'il a fait ses preuves, retiré sinon.** Seul ce qui aura réussi pour les élèves fera école.

Rendre aux familles la liberté de choisir

Nous réaffirmerons la liberté de choisir, qui est une liberté constitutionnelle. L'école libre n'est pas l'adversaire de l'école publique : elle applique les mêmes programmes, prépare aux mêmes diplômes, se soumet au contrôle pédagogique de l'État, accueille les élèves sans discrimination et emploie des professeurs agréés et rémunérés par la Nation.

La dépense publique par élève y est d'ailleurs inférieure de 46 % dans le second degré et de 55 % dans le premier degré à celle d'un élève de l'enseignement public, selon le rapport parlementaire Vannier-Weissberg d'avril 2024. Une part de cet écart tient au régime de retraite des fonctionnaires, le reste à la structure des corps, aux frais de fonctionnement et à l'encadrement. **C'est pourquoi nous mettrons fin à la règle non écrite du « 80-20 »**, qui, depuis quarante ans, étouffe un enseignement de plus en plus plébiscité en bornant à 20 % les moyens publics qui lui sont accordés. Et nous rendrons aux parents qui le souhaitent la liberté d'instruire leur enfant en famille jusqu'à six ans. Liberté !



07

Évaluer et certifier chaque établissement, décentraliser et déconcentrer le système éducatif

Évaluer et certifier chaque établissement

La liberté recouvrée doit s'accompagner de la vérité due aux familles sur l'école de leurs enfants. Nous créerons donc une instance nationale d'évaluation, sur le modèle de l'Ofsted britannique, chargée d'évaluer et de certifier publiquement chaque établissement, public comme privé sous contrat. Rattachée au ministre et dirigée par un responsable nommé pour cinq ans, elle remplacera le Conseil national d'évaluation de l'école, supprimé.

Le contrôle de la qualité de l'enseignement reviendra au ministère lui-même, tandis que la certification de la bonne gestion des établissements sera confiée, selon un cahier des charges rigoureux, à des organismes spécialisés et indépendants. Déchargés de cette mission de contrôle, les inspecteurs pourront enfin revenir à la leur, non plus vérifier des dossiers, mais conseiller, accompagner et évaluer les professeurs et leurs projets, sur le terrain.

Décentraliser et déconcentrer la gouvernance

Nous engagerons une nouvelle étape de déconcentration et de décentralisation.

Dans chaque région, une autorité académique mettra en œuvre la politique éducative au plus près des réalités. Selon le principe simple voulant que qui paie co-décide, les collectivités y seront pleinement associées, et le recteur cessera d'être le simple relais d'un pouvoir vertical pour devenir l'organisateur d'un modèle contractuel et territorialisé, attentif à l'aménagement du territoire. Des compétences nouvelles seront transférées aux collectivités, qui connaissent mieux que personne leurs besoins.

Aux régions reviendront ainsi l'enseignement professionnel et l'orientation, aux départements la santé scolaire, pour bâtir un véritable bloc de compétences autour de la santé de l'enfant.

Dans les territoires, enfin, nous tiendrons compte de la réalité des bassins de vie. Les Cités éducatives, qui réunissent écoles et collèges sur un même site avec les collectivités, seront développées. La carte scolaire du primaire deviendra pluriannuelle, négociée et contractualisée avec les communes au lieu d'être subie, et dans les communes rurales, aucune classe ne fermera sans consultation obligatoire du conseil municipal. Car la baisse démographique qui s'annonce ne doit pas servir à fermer aveuglément, mais à réorganiser intelligemment l'offre scolaire, surtout dans nos campagnes.

QUATRIÈME PRIORITÉ

RESTAURER LE MÉRITE ET L'EXIGENCE

POUR TOUS : LA CONDITION D'UNE VÉRITABLE ÉGALITÉ DES CHANCES

Nous voulons rétablir le mérite, qui est le cœur de la promesse républicaine. Reconnaître les talents, récompenser l'effort, encourager la volonté de se dépasser, voilà ce qui permet à un enfant, quel que soit son nom, de s'élever par sa seule valeur. C'est le principe même de la méritocratie, c'est l'idéal républicain lui-même.

La gauche l'invoque sans cesse, mais c'est elle qui l'a défait, au nom d'un égalitarisme qui a trahi l'égalité des chances. Nous le restaurerons. Car baisser l'exigence n'a jamais servi les plus faibles, au contraire. C'est un luxe de privilégiés : les familles favorisées ont leurs filets de secours, les cours particuliers, l'école privée, le contournement de la carte scolaire ; les familles modestes, elles, n'ont d'autre recours que l'école. Leur retirer l'exigence, c'est leur retirer leur seule chance.

C'est pourquoi nous refonderons en profondeur le parcours scolaire, l'éducation prioritaire et l'orientation, pour que l'école tienne enfin sa promesse de réussite, et d'abord pour les plus modestes.



08

Rétablir l'évaluation qui dit la vérité et la sélection au mérite

Rétablir des évaluations qui disent la vérité

Nous rétablirons des évaluations qui disent la vérité aux élèves et aux familles.

Ce sera le retour de la note chiffrée, claire et lisible, pour que chacun sache où il en est et que les parents ne soient plus tenus à l'écart par des codes de couleurs. Mais une évaluation ne vaut que si elle soigne autant qu'elle constate. À chaque difficulté détectée devront répondre une remise à niveau et une remédiation, faute de quoi le retard pris se creuse jusqu'au décrochage.

Les évaluations individuelles, beaucoup utilisées depuis quelques années, seront ainsi invitées non seulement à poser des diagnostics mais également à proposer des ordonnances établissant pour chacun les remèdes nécessaires pour soigner les maux. L'évaluation régulière n'a en effet de sens que si elle permet de corriger à temps les retards pris et de proposer éventuellement une réorientation aux élèves.

À chaque palier, les savoirs seront évalués, et l'on ne montera dans la classe supérieure qu'après les avoir acquis, jamais par le seul effet de l'âge. Des étapes franchies, donc, et non enjambées, et l'examen d'entrée en sixième en sera le premier rendez-vous de vérité.

Le redoublement comme l'orientation relèveront à nouveau de la seule souveraineté des conseils de classe. Car faire passer un enfant qui ne sait pas lire, ce n'est pas de la bienveillance, c'est une démission.

L'évaluation devra distinguer clairement ce qui relève de la connaissance acquise et ce qui relève de compétences plus transversales. En mathématiques, calculer, raisonner, chercher, représenter ou modéliser ne se réduisent pas à une liste de cases à cocher : ces compétences prennent sens à travers la maîtrise effective de contenus précis. Ce sont donc les savoirs qui sont évalués.

Restaurer la sélection et la solennité du mérite

Nos diplômes diront de nouveau la vérité sur les acquis.

L'évaluation des élèves à la fin du CM2, dans le cadre d'un examen d'entrée en 6^{ème}, fixera les conditions d'admission en collège et la constitution des groupes de niveaux. De la 6^{ème} à la 3^{ème}, un système de passerelles sera établi pour faciliter la mobilité entre ces groupes.

Le brevet redeviendra un véritable palier d'orientation, conditionnant l'entrée en lycée dans la voie générale, technologique ou professionnelle.

Le niveau du baccalauréat sera substantiellement relevé. Les universités seront autorisées à choisir leurs étudiants sur des critères transparents et selon leurs capacités d'accueil. Elles recruteront au mérite par un Parcoursup refondé en outil d'information et de sélection, fondé sur les seuls résultats, la motivation et les besoins du pays et des régions.

Des passerelles entre l'enseignement technique ou professionnel et l'Université doivent perdurer selon des critères fondés uniquement sur le mérite et l'excellence. Un bachelier de l'enseignement technique ou professionnel aux résultats et au dossier remarquables pourra parfaitement postuler à une formation au sein de l'enseignement supérieur général.

Dans le cadre de la refondation de Parcoursup et de la revalorisation du Baccalauréat, nous proposons d'intégrer les résultats du Bac au processus d'orientation. Aujourd'hui, Parcoursup ne tient pas compte de ces résultats puisque le processus d'orientation se fait à partir des notes de la Première et des deux premiers trimestres de la Terminale. Une version modernisée de Parcoursup doit par ailleurs permettre des délais de réponse beaucoup plus courts afin d'éviter les files d'attente et l'incertitude jusqu'à la rentrée.

Et parce qu'une réussite reconnue est une réussite encouragée, nous rendrons au mérite sa solennité. La distribution des prix sera rétablie au collège et au lycée, un programme national de détection des talents sera lancé, et les rencontres, concours et championnats seront multipliés, pour révéler et honorer toutes les formes d'excellence, et former des jeunes confiants et heureux de grandir.

Faire de l'orientation une grande cause nationale.

L'orientation, enfin, deviendra une grande cause nationale. Trop souvent assurée par des personnels éloignés des réalités économiques, elle sera confiée à ceux qui connaissent l'emploi, les missions locales refondées et les services d'orientation des régions. Dans chaque établissement, des associations d'anciens élèves verront le jour, des stages de découverte seront organisés dès la sixième et jusqu'en terminale, et une séance d'orientation sera proposée à chaque élève après le brevet.

Nul ne sera plus poussé, faute de mieux, vers une voie sans avenir.

“ L'évaluation devra distinguer clairement ce qui relève de la connaissance acquise et ce qui relève de compétences plus transversales.

09

Refonder l'éducation prioritaire et passer de l'inclusion affichée à l'inclusion réelle

Refonder l'éducation prioritaire et concentrer les moyens là où c'est le plus dur

L'éducation prioritaire, aujourd'hui figée sur une carte devenue obsolète, sera refondée et étendue aux territoires ruraux qu'on oublie toujours. Chaque recteur définira, avec les collectivités, des territoires à besoins éducatifs particuliers, urbains comme ruraux, dont les écoles et les établissements contractualiseront tous les cinq ans leurs objectifs et leurs moyens.

Et là où la tâche est la plus rude, nous affecterons les meilleurs professeurs, par des contrats de mission qui les rémunéreront et les formeront mieux. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Nous envoyons les professeurs les moins expérimentés et les moins bien payés précisément là où la tâche est la plus rude.

Nous récompenserons aussi le mérite des enfants modestes, par des bourses au mérite revalorisées et des internats d'excellence développés dans les quartiers comme dans les campagnes, pour que l'origine ne soit plus jamais un plafond.

Passer de l'inclusion affichée à l'inclusion réelle

Depuis vingt ans, la loi promet à chaque enfant en situation de handicap une place à l'école. Mais les familles vivent autre chose : les dossiers à constituer à nouveau chaque année, souvent les mêmes que l'année précédente, les commissions qui répondent au printemps pour une rentrée de septembre, et les matins où l'accompagnant annoncé n'est pas là.

À la rentrée 2025, près de cinquante mille enfants avaient une notification d'accompagnement sans accompagnant. On appelle cela l'école inclusive ; c'est en réalité une promesse affichée que l'État ne tient pas. Un parent d'enfant dys, autiste ou porteur d'un trouble de l'attention ne demande pas un slogan de plus. Il demande à savoir avant l'été qui accompagnera son enfant en septembre, et que son enfant soit compris par le professeur qui l'accueille.

Nous ferons de l'accompagnement un vrai métier. Les AESH sont devenus le deuxième métier de l'Éducation nationale, et nous les avons laissés à temps partiel, mal payés, souvent sans formation. Nous leur donnerons un employeur unique, l'État, sur la totalité du temps de l'enfant, classe et périscolaire réunis : un seul contrat, un seul bulletin de paie, une carrière et une formation qualifiante.

La réunion dans un contrat unique des heures que l'État et les communes paient aujourd'hui séparément, permettra de proposer un temps complet à chaque AESH qui le souhaite.

Nous formerons tous les futurs professeurs, pas seulement les volontaires. Dans chaque académie, l'École Normale du Professorat comportera un module obligatoire et évalué sur le repérage et la prise en charge des troubles de l'apprentissage, de l'attention et du spectre autistique. **Aucun professeur ne prendra une classe sans savoir reconnaître un enfant dys ou adapter une interrogation.** La Haute Autorité de santé le demande depuis des années, il faut agir.

Nous mettrons fin au parcours du combattant administratif : une seule porte d'entrée pour la famille, un seul interlocuteur qui suit l'enfant, et des notifications valables pour tout un cycle scolaire quand le handicap n'évolue pas. On ne redemande pas chaque année à un parent de prouver ce qui ne changera pas.

Et dans le cadre de l'autonomie, un directeur d'école ou un chef d'établissement pourra regrouper ses moyens pour ouvrir une classe adaptée aux élèves dys ou autistes, comme le font déjà des écoles qui n'attendent pas l'autorisation de la rue de Grenelle. L'accès aux activités périscolaires et extrascolaires sera garanti au même titre que la classe, et les unités d'enseignement du secteur médico-social seront progressivement réinstallées dans les murs de l'école, pour que les deux mondes cessent de s'ignorer.

Nous assumerons enfin ce que personne n'ose dire. Pour certains enfants, une journée entière en classe ordinaire n'est pas une chance : c'est une épreuve, parfois une souffrance. Leur offrir un établissement conçu pour eux n'est pas les mettre à l'écart de l'école, c'est leur donner l'école qui leur convient, avec des professionnels formés et un projet qui les fait progresser. Nous créerons ces places, en priorité là où des familles doivent aujourd'hui envoyer leur enfant en Belgique faute de solution en France. Nous ne promettons pas de tout résoudre en un quinquennat ; nous promettons de ne plus mentir aux familles.



CINQUIÈME PRIORITÉ

SANCTUARISER L'ÉCOLE

AUTORITÉ, LAÏCITÉ, PROTECTION DES PROFESSEURS ET DES ÉLÈVES

On n'apprend rien dans le désordre. Depuis quarante ans, le laxisme a gagné l'école, et avec lui le désordre et l'injustice, car ce sont toujours les plus fragiles qui paient le prix du chaos. Nous renouerons avec l'autorité, non comme une fin en soi, mais parce qu'elle est la première condition de la réussite et de la justice.

L'école doit redevenir un sanctuaire, protégé de la violence, des pressions communautaires et de l'entrisme islamiste, comme de la tyrannie des écrans. Nous voulons que chaque enfant en franchisse le portail comme on entre dans un lieu qui élève, et que chaque parent l'y dépose l'esprit tranquille.



10

Refaire de l'école un sanctuaire : restaurer l'autorité et faire respecter la laïcité, sans rien céder

Restaurer l'autorité et exécuter les sanctions

L'autorité des professeurs et des chefs d'établissement sera pleinement restaurée. Celle du professeur, qui tient sa légitimité du savoir et de la maîtrise de sa discipline, sera placée au cœur du projet d'établissement, sa liberté pédagogique réaffirmée, son dernier mot rétabli en conseil de classe, et le soutien de sa hiérarchie garanti en cas de conflit. Pour qu'il vive davantage dans l'établissement, des salles de professeurs y seront organisées par discipline.

Les chefs d'établissement, eux, verront leurs pouvoirs d'autorité et de sanction renforcés. Ils présideront des conseils de discipline aux prérogatives restaurées, dotés d'une échelle de sanctions claire, connue de tous et appliquée sans délai, jusqu'à l'exclusion définitive. Les élèves exclus à répétition seront pris en charge dans des établissements disciplinaires, car aucun enfant n'est perdu, mais aucune classe ne doit être prise en otage. Et contre le harcèlement, nous appliquerons une règle simple, trop longtemps inversée : c'est le harceleur qui part, jamais le harcelé.

Développer des établissements disciplinaires, plus aucune classe prise en otage

Un élève devient ingérable. Le conseil de discipline finit par l'exclure. Le rectorat le réaffecte. Le chef d'établissement d'accueil doit le prendre, quel qu'ait été le motif de l'exclusion.

Et le cycle recommence, ailleurs. Les chefs d'établissement ont un mot pour cela : le mercato. Ils se l'avouent entre eux, on préfère garder le perturbateur qu'on connaît plutôt que d'en recevoir un qu'on ne connaît pas. Alors plus personne ne bouge, et l'on attend que le prochain incident tranche à la place de l'institution.

Le Sénat a chiffré entre 70 000 et 81 000 les élèves frappés chaque année d'une exclusion. Pour les cas les plus lourds, la France dispose de huit internats tremplin, quand la circulaire de 2019 en promettait un par académie pour 2022.

Ce mercato n'est pas une politique, c'est un aveu d'impuissance. Il ne protège personne : ni la classe qui subit, ni le professeur qu'on laisse seul, ni l'élève lui-même, qu'on déplace jusqu'à ce qu'il disparaisse des statistiques. Et il finit toujours par coûter cher : c'est au bout de cette chaîne de renoncements que surviennent les drames dont nous découvrons ensuite, chaque fois, que tout le monde savait.

Nous créerons un réseau d'établissements disciplinaires, avec l'objectif d'au moins un par académie : encadrement renforcé par des professeurs volontaires, formés à ces publics et mieux rémunérés par nos contrats de mission, des éducateurs, un lien permanent avec la protection judiciaire de la jeunesse ; scolarité complète et internat.

L'affectation sera décidée par l'autorité académique après des exclusions répétées, sans que le refus des parents puisse y faire obstacle. La sortie ne dépendra ni du calendrier ni des places à libérer : elle sera prononcée au vu du comportement et des acquis, avec l'objectif d'un retour dans une classe ordinaire. Nous devons retenir ce qui fait réussir les meilleures structures britanniques d'Alternative Provision : des classes de dix à douze élèves, un accompagnement psychologique, des parents impliqués et tenus de l'être, une durée qui permette de reconstruire, une année scolaire au moins, et une sortie progressive, suivie.

Nous assumons le mot : la discipline n'est pas une punition, c'est une protection, et d'abord celle des plus fragiles - l'élève qui veut travailler et qu'on en empêche, le professeur qu'on laisse tenir seul. Et ces établissements ne seront pas des lieux de relégation. Nous savons ce qui arrive quand on rassemble des adolescents difficiles en confiant leur encadrement à des personnels précaires et sans formation : cela a été tenté en 2010, l'inspection générale l'a constaté, cela a échoué. Nous ferons l'inverse : personnels qualifiés et volontaires, taux d'encadrement rendu public, évaluation indépendante publiée chaque année.

Protéger les professeurs comme des dépositaires de l'autorité de l'État

Celui qui lève la main sur un professeur s'attaque à la République, et il sera puni comme tel. **Reconnu dépositaire de l'autorité publique, le professeur bénéficiera des mêmes peines aggravées que ceux qui font respecter la loi dans la rue ou au tribunal**, et les parquets recevront instruction de poursuivre systématiquement ces agressions. Dans chaque rectorat, un service de protection juridique le défendra.

Plus jamais un maître seul face à ceux qui contestent son cours, l'État se tiendra à ses côtés, juridiquement, immédiatement, physiquement.

C'en est fini du « pas de vague ». La France n'a pas le droit d'oublier Samuel Paty et Dominique Bernard.

Faire respecter la laïcité, sans rien céder à l'islamisme

La laïcité sera appliquée sans accommodement. Aucune contestation d'enseignement, aucune pression communautaire ne fera plus reculer l'école, et nous ne laisserons pas la voie libre à l'islamisme. La neutralité de la loi de 2004 sera étendue aux accompagnateurs des sorties scolaires, et le port de l'uniforme encouragé, pour faire vivre, par-delà les origines, une identité commune et le sentiment d'appartenir à une même école.

Protéger nos enfants de la tyrannie des écrans

Nous protégerons nos enfants de la tyrannie des écrans, car la santé mentale de la jeunesse est devenue une urgence nationale. Les chiffres donnent le vertige, un quart de nos 15-29 ans déclarent des épisodes dépressifs, les tentatives de suicide ont fortement augmenté depuis le Covid, et toute une génération s'isole, anxieuse, repliée sur sa chambre. Ce sera donc zéro écran à l'école primaire, et le téléphone interdit dans l'enceinte des établissements jusqu'à la fin du lycée. Car qui laisse ses enfants des heures devant les écrans, l'enfant du cadre averti ou celui des familles modestes ? La réponse est dans la question, et cette protection que les mieux informés assurent déjà aux leurs, nous la voulons pour tous les enfants de France.

Sceller une alliance éducative avec les familles

Nous scellerons enfin une alliance éducative avec les familles. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, avec des droits et des devoirs, et l'école, qui ne peut résoudre à elle seule tous les maux de la société, doit aussi pouvoir s'en protéger.

Cette alliance poursuivra trois buts : faire de l'école le lieu où l'enfant apprend les règles et les codes de la vie en société ; redéfinir clairement le rôle de chaque adulte, professeurs, personnels et parents, pour que chacun retrouve sa place ; apaiser l'école par des règles qui nourrissent la cohésion nationale.

Cette alliance prendra la forme d'un contrat d'engagement, signé par chaque famille, portant sur le respect des programmes, de la laïcité et de l'autorité des professeurs, et dont la signature conditionnera l'admission de l'élève comme le non-respect, son exclusion. Chacun y tiendra son rang, le professeur enseigne, les parents éduquent, aucun ne se substitue à l'autre, pour refaire de l'école un lieu apaisé où l'on apprend aussi les règles du vivre-ensemble.

Et les parents des élèves violents ou durablement absentéistes seront responsabilisés, accompagnés au sein des conseils des droits et devoirs des familles, rendus obligatoires dans les communes de plus de 5 000 habitants, jusqu'à, s'il le faut, réduire ou suspendre les allocations désormais regroupées en un « Revenu familial » (cf. nos propositions sur la politique familiale).

Protéger nos enfants des prédateurs, voir la réalité en face et agir en assumant une priorité : nos enfants.

Si notre priorité est la protection des enfants, alors il faut regarder en face ce que nous avons laissé s'installer. Bétharram n'était pas un accident isolé : en juillet 2025, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale a décrit un État qui ne contrôlait rien et une institution qui savait se taire. La commission a recensé 1 198 faits de violences d'adultes sur des élèves dans les établissements publics en 2023-2024, dont 280 violences sexuelles, quand la CIIVISE estime à 7 000 le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles chaque année en milieu scolaire.

Le périscolaire est notre maillon le plus faible. À Paris, quinze enquêtes judiciaires ont été ouvertes en 2025 pour des agressions sexuelles dans des écoles maternelles, et des dizaines d'animateurs ont été suspendus depuis, pour beaucoup des vacataires recrutés dans l'urgence, pour quelques semaines, sans que la vérification du casier judiciaire pourtant exigée par la loi ait pu être conduite. Un homme écarté d'un club de sport pouvait, le mois suivant, encadrer des enfants de trois ans dans une cantine. Nous appelons cela un contrôle ; c'en est la caricature. Nous agirons, maintenant.

Un criblage systématique et continu. Aucun adulte n'approchera un enfant sans avoir été contrôlé : enseignant, animateur, vacataire, accompagnateur, bénévole. Nous prendrons modèle sur le *Disclosure and Barring Service* britannique : une vérification avant la prise de poste, puis une surveillance permanente qui alerte l'employeur le jour même où tombe une condamnation, et l'obligation pour tout employeur de signaler au fichier national l'adulte écarté pour des faits mettant en cause la sécurité d'un enfant.

Évidemment, nous garantirons l'accès à ce fichier pour les employeurs. Ce contrôle vaudra partout où il y a des enfants : l'école, le périscolaire, les clubs de sport, les colonies, le soutien scolaire, les aumôneries. Aucun recrutement sans contrôle, même pour deux mois, même bénévole.

La priorité au recrutement de femmes dans l'animation auprès des jeunes enfants. Les chiffres officiels de la MIPROF sont sans appel : 94 % des personnes mises en cause pour violences sexuelles et 99 % des auteurs condamnés sont des hommes, quand 57 % des victimes enregistrées sont des mineurs. **Nous en tirons la conséquence là où des adultes se retrouvent seuls avec des enfants de maternelle.**

Et si le droit actuel l'interdit, en France comme en Europe : alors nous changerons la loi et nous porterons ce combat à Bruxelles. Priorité aux enfants et à l'action.

Et sans attendre, nous imposerons ce qui protège dès demain : jamais un adulte seul hors de vue avec un enfant, des locaux qui laissent voir, une formation annuelle obligatoire au repérage des violences, et dans chaque école comme dans chaque structure un référent protection de l'enfance formé, sur le modèle britannique. Avec une règle qui change tout : un adulte n'a pas à prouver, il doit signaler le moindre doute. C'est le silence qui sera sanctionné.

L'exclusion à vie, enfin. Toute condamnation pour violence sexuelle sur mineur entraînera l'inscription automatique sur une liste nationale et l'interdiction définitive d'exercer un métier au contact d'enfants. Sans exception et sans retour.

CONCLUSION

Aux professeurs, nous voulons dire ceci : vous n'êtes pas le problème, vous êtes la solution. Vous avez été abandonnés, déclassés, désavoués. Nous vous rendrons votre rang, votre salaire et votre autorité, et nous assurerons votre protection, pour que chacun de vous puisse être, pour un enfant de ce pays, le Monsieur Germain qu'il n'oubliera pas.

Aux parents, nous offrirons une école de nouveau ambitieuse pour vos enfants, une école dont vous partagez l'exigence, dont vous comprenez les notes, et à laquelle vous pourrez confier, l'esprit tranquille, ce que vous avez de plus précieux.

Aux élèves, enfin, nous voulons dire que la France attend beaucoup de vous, parce qu'elle croit en vous. Quels que soient votre origine, le quartier ou le village où vous grandissez, l'école vous tendra la main, et ce sera à vous de la saisir.

On vous a trop souvent menti en baissant l'exigence, en vous faisant croire que l'on vous protégeait, alors qu'on ne vous demandait plus assez parce qu'on n'attendait plus assez de vous. Et pendant ce temps, on vous laissait seuls face aux écrans, aux réseaux sociaux, à ce regard permanent qui épuise et qui isole. Nous, nous avons compris. L'école redeviendra un refuge, un lieu où l'on vous élève par l'exigence et où votre talent, ce qu'il a d'unique et de précieux, sera enfin reconnu et accompagné.

Car nous attendons tout de vous, parce que vous êtes l'avenir de notre pays.

Le monde qui vient peut inquiéter, et ses révolutions technologiques bouleversent déjà nos vies. Mais une jeunesse bien formée ne les subira pas, elle les maîtrisera.

C'est à elle que ce projet est tout entier consacré.

“ Le monde qui vient peut inquiéter, et ses révolutions technologiques bouleversent déjà nos vies. Mais une jeunesse bien formée ne les subira pas, elle les maîtrisera. ”

Septembre 2026

